



Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 FEVRIER 2015
Hangar de L'Espinas, St Andéol de Clerguemort**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRE

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphan MAURIN

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné procuration : Gilbert ROURE a donné procuration à Dominique MOLINES ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Alain VENTURA

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion : Elodie MERMET BOUVIER (adjointe commune de St Andéol de Clerguemort) – 4 membres du CM de Vialas (Michel REYDON, Jean-Louis SERVIÈRE, Vanessa ALBARET, Michel BOULANGER)

Véronique NUNGE est nommée secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter le point n° à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Modification des statuts de la CCCML : Soutien des activités agricoles et forestières**

1. ASA DFCI : Subvention 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que l'Asa DFCI du canton du Pont de Montvert sollicite la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour une aide d'un montant de 5 000 €. Dans le cadre de sa compétence d'entretien des sentiers de petites et grandes randonnées et afin de promouvoir l'emploi par l'insertion, la communauté de communes peut aider l'ASA DFCI en attribuant une subvention au titre de l'exercice 2015.

Considérant la décision à prendre et l'engagement qu'ils peuvent avoir avec l'Asa DFCI du Canton du Pont de Montvert, Camille LECAT - 1er Vice-président et Alain VENTURA 3ème Vice-président ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 4 000.00 €

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Atelier Relais : Présentation du projet de St Frézal de Ventalon - rapporteur Alain VENTURA

Alain VENTURA, Vice-président de la communauté de communes et Maire de la commune de St Frézal de Ventalon présente le projet de construction d'un atelier relais au lieu-dit « L'Ayrolle ». Les porteurs de projets Anne Courcol et Manu Othelet sont hébergés dans un logement communal. Ce local, dans lequel Manu produit sa bière, dispose d'une surface insuffisante pour accueillir cette activité et celle d'Anne qui pratique la poterie. Aussi, elle travaille actuellement dans une ancienne salle de classe. Cette situation est précaire d'autant que la mairie se restructure et reprendra l'usage de cette salle d'ici la fin 2016. Un projet d'atelier relais est à l'étude pour accueillir leurs activités professionnelles. Anne travaille la faïence et crée des poteries alimentaires et décoratives et est proche de l'AMAC. Manu manque d'espace pour développer son activité. Sa production actuelle de 70 litres/semaine n'est pas suffisante pour répondre à la demande.

La mairie dispose d'un terrain au bord de la D29 au niveau de l'Ayrolle entre la D29 et la route qui descend aux Abrits.

La commune de St Frézal sollicite la communauté de communes pour mettre en œuvre ce projet dans le cadre de la compétence du développement économique et aménagement de l'espace. Par ailleurs, des financements sont possibles pour cette action. En effet, les ateliers relais entrent dans différents dispositifs. Le projet est à approfondir ; les porteurs de projets et la mairie se renseignent.

3. Contrat Territorial : Diagnostic - rapporteur Jean Pierre ALLIER

À compter de 2015, le Conseil Général de la Lozère met en place un contrat territorial définissant les projets sur le périmètre communautaire pour les trois prochaines années. Pour définir au mieux les besoins de chacun et prioriser les projets, un diagnostic du territoire doit être élaboré avant le 27 mars 2015. Aussi, lors du conseil communautaire de janvier, il a été décidé que chaque commune complétait son propre diagnostic pour le déposer à la CCCML. La commune de St Frézal de Ventalon dépose son dossier ce jour. Les autres communes déposeront le leur d'ici à 10 jours auprès du service administratif de la CCCML, bureau centralisateur, qui les transmettra au référent du Département.

4. Pays / Gal Cévennes : Situation - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que suite à l'adhésion de la CCCML à l'Association Territoriale Causses Cévennes (ATCC) et à sa demande de sortir du Gal Cévennes, d'après discussions sont intervenues entre le Pays Cévennes et la communauté de communes. Lors d'une réunion le 12 février 2015 avec la présence des élus de la CCCML, de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois, du Président du GAL Cévennes et président du Pays Viganais, du Président du Pays Cévennes et de son directeur de Cabinet, de la Présidente de l'ATCC, la situation a été clarifiée et il a été convenu que chaque communauté de communes souhaitant adhérer au Gal Cévennes devra se prononcer par écrit. Toutefois, afin de lever toute ambiguïté sur la situation à venir, la CCCML demandera au Gal Cévennes si cette décision a bien été tenue.

5. État d'avancement des projets en cours :

CCCML : La Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère a été créée au 1^{er} janvier 2005. Pour fêter ses 10 ans, une présentation des activités réalisées, une communication dans la presse est à réfléchir. Toutefois, étant en période électorale, toutes les publications ne seront faites qu'après les élections départementales. Un article sera rédigé pour le Vent des Bancelles. Une réception de présentation sera organisée au prochain conseil organisé au Pont de Montvert. Pour laisser le temps de l'organisation et des recherches, les conseils prévus au Pont de Montvert au mois de mars et à St Frézal de Ventalon au mois d'avril sont inversés.

Presbytère du Pont de Montvert : Pour avancer ce projet réhabilitation, La Poste doit se positionner. Cette procédure de validation dure depuis 3 mois : une première commission consultative Géomarketing a émis un avis défavorable, à la suite de quoi un dossier a été monté pour être présenté à la Commission Départementale de Présence Postale sur le territoire (CDPPT) du 26 février. Lors de cette réunion, le dossier a été fortement défendu et des membres de la CDPPT ont affirmé leur volonté de voir ce dossier aboutir à tout prix. La procédure devrait avancer et s'il le faut un RV avec le préfet sera pris.

ZAE Masméjean : Les travaux d'aménagement sont en phase de finalisation. Une décision est à prendre concernant la poursuite d'une deuxième tranche de travaux prévue lors du montage de l'opération. Cette décision impactera les financements au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département. Deux options se présentent : soit garder la DETR et ne pas arrêter l'opération ; soit on termine l'opération et on perdra une partie de cette subvention pour des travaux que nous n'aurons pas faits. Sur la commercialisation nous avons pris du retard. Le service communautaire de la Maison des Services au Public a fait une campagne de promotion auprès d'opérateurs internet (Le boncoin, Paru vendu, Relance, ...). Suite à cette campagne nous avons reçu deux demandes : une graphiste, Julie Mercey qui est actuellement en couveuse d'entreprises et pourrait s'installer fin 2015 sur le lot n°2 et les Effaroucheurs du Ciel qui dressent des aigles royaux et font des spectacles. Cette dernière ne correspond pas à l'environnement proposé (surface foncière limitée, présence de lignes électriques aériennes, animaux de basse-cour en voisinage), mais pourrait intéresser une commune de la CCCML. Pour l'instant on attend de recevoir d'autres demandes avant de réunir la commission de travail.

Enfance et Jeunesse : Stéphan MAURIN, délégué communautaire et Adjoint à la mairie de Pont de Montvert présente le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Trait d'Union (Ass. TU) qui a décidé de contracter un emprunt pour rembourser la CCCML qui avait fait une avance de 30 000.00 € en 2008. Mais l'association rencontre des difficultés pour l'obtention d'un prêt auprès du Crédit Agricole. Peut-être faut-il se renseigner auprès de l'AIRDIE ? La communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons est également concernée pour participer à une nouvelle avance de trésorerie. L'Ass. TU a présenté un commissaire aux comptes et trois devis contradictoires : 3 000 €, 3 100 € et 3 600 € HT pour Mazard qui était présente. Les élus de l'Ass. TU ont regretté de n'avoir qu'un commissaire aux comptes de présent pour défendre leur proposition d'intervention. Toutefois, c'est l'Ets Mazard qui a été choisi, mais rien n'a été signé. Peut-être faut-il négocier la proposition à la

baisse ? Au vu de ses premières constatations, le commissaire aux comptes suggère une certification des comptes depuis 2012, date à laquelle l'Ass. TU a commencé à percevoir des participations au-delà de 153 000.00 €. Il suggère aussi de faire une délégation de service public.

Un autre point important a été souligné. Quelle est la place de la communauté de communes ? Y a-t-il redondance des instances ? Conseil d'Administration de l'Ass. TU, et Copil Enfance Jeunesse de la CCCML ? Quelle place pour les parents ? Jean Pierre ALLIER constate le manque de représentation des parents au sein de cette association avant tout parentale. Pour mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre de parents, il propose à l'Ass. TU de faire des réunions dans tous les territoires concernés par cette activité. L'association a besoin d'être soutenue et la place de la communauté de communes clarifiée. Faut-il faire une délégation de service public ?

La trésorerie est intervenue pour retenir les titres émis par la CCCML à Trait d'Union. Cela va obliger l'association à trouver de la trésorerie.

L'Espinassac - bâtiment principal : Le chantier atteint 70% de réalisation du bâtiment principal. Les difficultés relationnelles avec le maître d'œuvre sont toujours là. Le planning des travaux est tenu.

L'assemblée générale des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS) a confirmé la solidité de cette association. Des adhérents de toute la France étaient présents. C'est la seule école reconnue pour valider des diplômes de niveau II et III dans ce domaine.

Un projet de rénovation du four pourrait être porté par la commune, des associations et des bénévoles venus des communes voisines. Sur le troisième bâtiment, le projet de logement est à étudier.

Gendarmerie : La rétrocession du terrain est en cours, le notaire de Génolhac s'en occupe. La Mairie du Pont de Montvert a transmis les documents. Le projet est presque achevé.

Extension périmètre communautaire : Relation en cours avec Vialas et Florac. A suivre.

Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère : L'Office de tourisme a été classé en catégorie 2.

Aménagement du GR68 du Mont Lozère : Le travail sur le GR68 avance. La prochaine réunion est organisée à St Maurice de Ventalon le jeudi 5 mars.

Presbytère de Fraissinet de Lozère : Le projet du presbytère à Fraissinet progresse.

ATCC : Participation à des réunions sur le GAL Causses Cévennes. Réalisation de fiches actions. Un programme petit patrimoine est à réfléchir avec Vialas.

6. Modification des statuts de la CCCML : Soutien des activités agricoles et forestières - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'adhésion de la CCCML à l'Association Territoriale Causses Cévennes Monsieur le Préfet de la Lozère a demandé à la collectivité de mettre en conformité ses statuts. En effet, les communautés de communes de la Lozère ont pris le parti de préciser à l'intérieur de ces groupes les compétences effectivement exercées (Art. L.5214-16 du CGCT). Ainsi, suite à l'adhésion de la CCCML à l'ATCC pour exercer notamment les missions de PAEC et Terra Rural, le Président propose à l'assemblée d'intégrer dans les statuts de la CCCML, en compétence obligatoire – bloc développement économique, la compétence locale « soutien des activités agricoles et forestières ».

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23h30.